

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 26 septembre 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie GABRIEL, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER

ABSENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Jean-Christophe MERLE donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°17_260925

Objet : Conclusion d'une convention de partenariat entre le CCAS pour sa Résidence Autonomie et l'école publique maternelle Bernard Palissy

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Vice-Présidente du CCAS

Madame Julie GABRIEL

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_17-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

Délibération n°17_260925 :

Objet : Conclusion d'une convention de partenariat entre le CCAS pour sa Résidence Autonomie et l'école publique maternelle Bernard Palissy

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

La France compte aujourd'hui de plus en plus de personnes âgées, isolées, en perte d'autonomie, ou dépendantes.

La collaboration entre des seniors et les enfants présente de nombreux bénéfices à la fois éducatifs, sociaux et humains.

D'une part, les enfants profitent de l'expérience, des savoirs et de la mémoire vivante des aînés qui peuvent partager leur expérience de la vie.

D'autre part, les seniors trouvent dans cette interaction une manière de rester actifs, utiles et socialement intégrés, ce qui contribue à lutter contre l'isolement et favorise leur bien-être.

Ce partenariat permet de diversifier les actions de prévention menées auprès des résidents, tout en participant au maintien des capacités cognitives.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que ce partenariat par la tenue d'animations diverses permet de divertir les seniors mais aussi de lutter contre leur isolement et la perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'animation et ateliers permet de participer au maintien des capacités cognitives, de limiter l'isolement des participants et de favoriser le lien social en créant des activités intergénérationnelles ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre l'école maternelle publique Palissy et le CCAS d'Aubagne annexée à la présente convention ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document afférent permettant la mise en œuvre effective du présent partenariat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_17-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025